

Des stages de remise à niveau sont proposés aux élèves de CM1 et CM2 dans toutes les communes du département à chaque session (printemps, juillet et août).

L'implantation des stages est décidée en accord avec les maires des communes qui mettent les locaux scolaires à disposition.

4 274 écoliers du département auront bénéficié de soutien scolaire à l'issue de cette première année de mise en place des stages de remise à niveau.

305 lycéens sont attendus dès l'été 2008 dans les **8 établissements** du département concernés par le dispositif.

44 professeurs, 13 assistants pédagogiques et 1 vacataire se sont déclarés volontaires pour assurer l'encadrement des lycéens.

Les stages de remise à niveau dans le premier degré

Ce dispositif, ordonné localement par les Inspecteurs de l'Éducation nationale, constitue une réponse nouvelle aux difficultés rencontrées par près de 15% des élèves qui quittent aujourd'hui l'école primaire avec des lacunes graves dans la maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul.

Il s'adresse aux élèves de **CM1 et de CM2** présentant des difficultés importantes en **français et en mathématiques**.

Les stages se déroulent **pendant les vacances** de printemps, la première semaine de juillet et la dernière semaine des vacances d'été, sur une durée de **15 H à raison de 3 heures par jour**.

Regroupés sur la base d'un maximum de 6 enfants, les élèves sont encadrés par des enseignants volontaires des classes de cours moyens des écoles concernées.

Avant le début du stage, les enfants sont évalués par leur maître dans les deux disciplines afin d'adapter les actions pédagogiques à chacun d'eux. En fin de stage, une évaluation des progrès est communiquée à la famille par les enseignants.

Pour cette première année de fonctionnement, l'engagement des enseignants et des élèves dans ce dispositif est important dans notre département, comme en attestent les données ci-dessous :

2008	écoles d'accueil	stages organisés	enseignants volontaires	élèves concernés
Printemps	184	286	286	1 718
Juillet	77	290	290	1 383
Aout	74	246	246	1 173

Le dispositif expérimental de réussite scolaire au lycée

Dans la deuxième quinzaine du mois d'août 2008, les 8 lycées d'enseignement général et technologique ou professionnel du département retenus en raison du nombre d'élèves qui rencontrent des difficultés particulières (ils sont 32 au niveau académique et 200 au plan national), proposent à leurs élèves un dispositif expérimental de soutien scolaire, sous forme de stages d'une durée de 5 jours par semaine à raison de 4 heures par jour.

Ces stages sont destinés aux élèves volontaires intégrant une classe de terminale et aux lycéens ayant réussi leur baccalauréat à la session 2008.

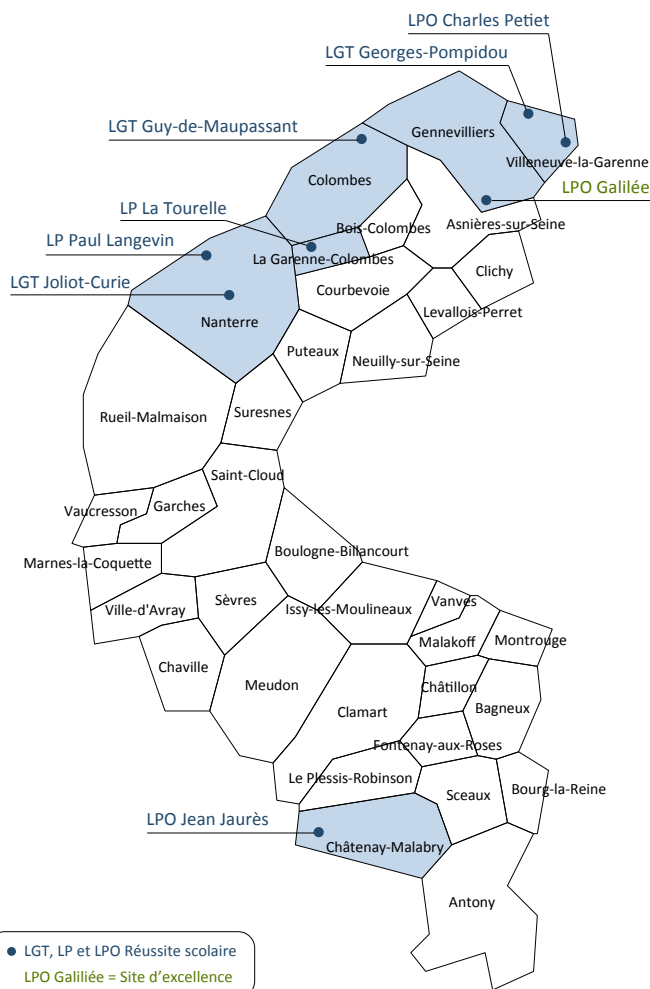
L'objectif principal de ces stages, en complément des enseignements, est d'aider les élèves à renforcer les bases méthodologiques indispensables à la poursuite d'études et de consolider certains acquis.

Une organisation sous forme de petits groupes d'environ 10 élèves est privilégiée. Des temps d'entretien individuel, au début et à la fin de la session, permettent d'aider les élèves à mieux cerner leurs besoins et leurs projets.

À la rentrée 2008, ce dispositif de réussite scolaire se prolongera à travers un appui personnalisé en fonction des besoins des élèves, sous différentes formes : aide individualisée au travail scolaire, entraînement aux épreuves d'examens, ateliers méthodologiques, approfondissement du projet d'orientation, etc.

D'autres sessions de stages auront lieu pendant les vacances d'automne, de février et de printemps.

Les lycées concernés par le dispositif de réussite scolaire



Le Recteur de Versailles a demandé à un **groupe académique de réaliser un bilan de cette expérimentation**, aux plans organisationnel et pédagogique, pour en mesurer les effets.

Chacun des 8 lycées bénéficie de **7 assistants pédagogiques supplémentaires**, de la possibilité de payer des vacances à des étudiants en master et d'heures supplémentaires pour les enseignants qui participeront au dispositif.

Les textes de référence

- ▶ La circulaire n° 2008-074 du 5-6-2008 portant sur les stages d'été 2008 dans les 200 établissements inscrits dans le dispositif expérimental de réussite scolaire au lycée.
- ▶ La circulaire n° 2008-075 du 5-6-2008 portant sur le dispositif expérimental de réussite scolaire au lycée dans 200 établissements.

Des ressources et des sites à consulter

- ▶ La note adressée aux recteurs par le Ministre concernant les stages CM1-CM2 : http://media.education.gouv.fr/file/02_fevrier/40/5/stages_pour_CM1_CM2_23405.pdf
- ▶ Le site ministériel concernant l'expérimentation de stages en lycée : <http://www.education.gouv.fr/pid146-cid21410/reussite-lycee-200-etablissements-selectionnes.html>

Contact à l'inspection académique :

Écoles : Claudie François-Gallin, IEN Adjointe, claudie.francois@ac-versailles.fr

Lycées : Luc Launay, IA adjoint, luc.launay@ac-versailles.fr